
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 30 MAI 2024

*Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 11*

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS OPERATION JOBS D'ETE

Date de convocation : 24 mai 2024

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 5 juin 2024

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 14 h 51), Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, M. FERON, Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO (jusqu'à son arrivée à 14 h 51),
Mme Aurore NADAL, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA,
Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENT :

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le service jeunesse et vie associative de la Ville de Niort propose de recruter temporairement des jeunes âgés de 16 à 17 ans, durant la période estivale (juillet et août 2024) dans le cadre de missions saisonnières et adaptées à cette catégorie de personnel.

Cette opération, conduite depuis 2019 par le service jeunesse et vie associative, connaît un véritable succès. Il est donc proposé de renouveler le dispositif pour la période estivale 2024.

L'objectif principal de cette action est de leur proposer une première expérience professionnelle et de leur faire découvrir les métiers de la Ville de Niort et du CCAS.

Les missions qui seront confiées à ces jeunes au CCAS sont diverses et en lien avec différentes catégories de métiers. Pour le CCAS, il paraît intéressant de pouvoir leur faire découvrir les métiers de la petite enfance (agents polyvalent, assistant d'éducation auxiliaire de puériculture).

Deux structures petite enfance sont intéressées pour accueillir 3 jeunes, la crèche Mélodie (2) et la crèche Angélique (1).

.../...

Suite aux entretiens de sélection, il s'avère qu'au vu de la qualité des candidatures reçues, il est proposé, sur la base de l'article L 332-23-2° du Code général de la fonction publique, de créer 3 emplois d'agent polyvalent supplémentaires pour accroissement saisonnier d'activité du 1er juillet au 31 août 2024 afin de pouvoir proposer des contrats d'une semaine à 3 jeunes.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la création de 3 emplois d'agents polyvalents pour accroissement saisonnier d'activité rémunérés sur la grille du grade d'agent social pour une durée d'une semaine chacun maximum, du 1er juillet au 31 août 2024.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 5 juin 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNEE

Nicolas VIDEAU